

fédération française d'études et de sports sous-marins

FONDÉE EN 1955 - DÉLÉGATAIRE DE L'ÉTAT - MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFÉDÉRATION MONDIALE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES

SIÈGE SOCIAL : 24, QUAI DE RIVE-NEUVE - 13284 MARSEILLE CEDEX 07 - TÉL. : 04 91 33 99 31 - TÉLÉCOPIE : 04 91 54 77 43



COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE

État des frais engagés dans le cadre des stages et examens MF2- I.N. et C.T.R.

Mission(s)-Objet(1):.....

Lieu:.....

Date(s):.....

Nombre de jours:.....

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT (joindre la convocation)

NOM:..... PRÉNOM:..... N° I.N.:.....

Adresse complète:.....
.....

Date et lieu de naissance:.....

Statut (2):.....

(A) Je soussigné(e):.....atteste avoir utilisé mon véhicule:.....

Type:.....N° d'Immatriculation :.....

Type :.....CV fiscaux :.....

Pour le trajet entre:.....et.....

Distance aller/retour:.....Km(référence viamichelin.com)

Frais de péage (joindre originaux tickets péage):.....Euros

(B) Transport par autres moyens (joindre originaux billet, ticket, reçu):

Avion:..... Euros

SNCF:.....Euros

Bus, métro:.....Euros

Vacation:.....Euros

TOTAL :.....Euros

Fait à:.....Signature:.....

(1) Préciser stage ou examen ou type de mission (joindre la convocation)

(2) Salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant

(A) ou (B) Les remboursements sont effectués suivant les critères retenus par le bureau de la Commission, sans excéder la base retenue par le C.D.N.